

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2026

NOR : TRSR2530576A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État, au titre de l'année 2026, en application du I de l'article 12 du décret n° 2011-1317 susvisé, les secrétaires administratifs dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

Nom usuel	Prénom
AIT BACHIR	Nassima
AMELINEAU	Charles
AMOUYAL	Pauline
BELLAIS	Emmanuelle
BRAUNSTEIN	Alexia
CAMPANO	Vincent
CHARLES BELAMOUR	Mylène
CHONE	Xavier
CHOVELON	Agnès
COSTER	Stéphane
COUREUR	Cathy
DEMOL-FADIER	Agnès
DUBAU	Nathalie

Nom usuel	Prénom
DUFLOS	Emmanuelle
GALDO	Sylvie
GRAVEL	Pascale
GUERINEAU	Valérie
HABBA	Najat
HENLEE	Sonia
HIE	Florence
HOUZE	Isabelle
HUSSON	Muriel
JOLIBERT	Sylvie
LE BRAS	Valérie
LECOT	Fabienne
LIGNAC	Christophe
MARTEAU	Sylvie
MASSONI	Virginie
MERLE	Catherine
MICHEL	Anne-Sophie
MINNITI	Maria
NOGUERRA	Yann
PAGNON	Nathalie
PETITPREZ	Sylvie
PEYRAT	Laurent
PINHEIRO	Marilène
RAIMOND	Alexandre
RICHERATAUX	Geneviève
ROY	Agnès
SICOT	Marine
SIMON	Aïssata
TARAHOU	Julie
TARDY	Michel
TEXIER	Audrey
TURBEAUX	Sarah
UNDREINER	Virginie
YVARS	Karine
ZIDEE	Cathie

Soit 81 % de femmes et 19 % d'hommes susceptibles d'être promus pour 81 % de femmes et 19 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,
Fabienne BOUSSIN